



324953 - Signer sur des maillots est-t-il un gaspillage?

question

Je suis étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur au Nigeria. Il existe ici une tradition culturelle connue sous l'appellation de *journée des signatures*: il s'agit pour chaque participant de porter un maillot blanc sur le quel les amis et les promotionnaires apposent leurs signatures quelques jours avant la fin des études à l'école. En ce qui me concerne, je crois que c'est un gaspillage qu'Allah n'approuve pas parce que le maillot ne peut pas être porté après le jour désigné à cause des multiples signatures sur le tissu. Ma question est de savoir comment juger cette pratique?

résumé de la réponse

Cette activité fait partie du gaspillage interdit parce qu'il ne comporte aucun intérêt justifiable. Et, même si elle réalisait un intérêt, celui-ci pourrait être concrétisé d'une manière utile.

la réponse favorite

Louange à Allah.

En principe, il est indubitable que l'habillement fait partie des biens respectables qu'il faut préserver parce que la loi nous met en garde contre son usage inutile. Sous ce rapport, Allah le Très-haut a dit: «Ô enfants d'Adam, dans chaque lieu de Salat portez votre parure (vos habits). Et mangez et buvez; et ne commettez pas d'excès, car Il [Allah] n'aime pas ceux qui commettent des excès.» (Coran,7:31) et dit : « Et donne au proche parent ce qui lui est dû ainsi qu'au pauvre et au voyageur (en détresse). Et ne gaspille pas indûment, car les gaspilleurs sont les frères des diables ; et le Diable est très ingrat envers son Seigneur. » (Coran,17:26-27)

Al-Moughirah ibn Chou'bah a déclaré avoir entendu le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dire: « certes, Allah réprouve trois choses: le bavardage, le gaspillage et la multiplication



(excessive) des questions. » (rapporté par al-Boukhari,1477 et par Mouslim,593)

Al-amir as-sanaani (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « la préprobation d'une chose par le Très-haut signifie qu'il ne l'agrée pas et ne l'aime pas. Cela indique-t-il que le réprouvé est interdit? C'est probable. » Extrait de *Tanwiir* (3/327)

Il ne fait l'objet d'aucun doute que la pose d'une signature sur un maillot le dégrade et le rend inutile. En outre, les signatures en question ne réalisent aucun intérêt important. Aussi l'activité est-elle une forme de gaspillage.

À supposer que les signatures soient utiles, cette utilité pourrait être réalisée à travers l'enregistrement des signatures dans un agenda spécial ou un registre ou consort, choses dont l'acquisition est peu coûteux.

Dans ses comportements ordinaires, le musulman doit faire la comparaison entre les avantages et les inconvénients, du point de vue de la Charia. Quand les inconvénients l'emportent, ils les évitent. C'est une exigence du scrupule.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyyah (puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) dit: « pour être parfaitement scrupuleux, l'on doit savoir la meilleure de deux bonnes options et le pire de deux mauvais choix. En plus, on doit réaliser que la Charia repose sur la parfaite concrétisation des avantages et l'élimination ou la réduction des inconvénients. Celui qui ne parvient pas à maintenir l'équilibre entre avantages et désavantages religieux, entre faire et s'abstenir, peut omettre des devoirs et commettre des interdits. » Extrait du Recueil des avis juridiques consultatifs (10/512)

En somme, cette activité fait partie du gaspillage interdit parce qu'il ne comporte aucun intérêt justifiable. Et, même si elle réalisait un intérêt, celui-ci pourrait être concrétisé d'une manière utile.

Allah le sait mieux.